République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
Pezenes Les Mines - Commune

Séance du vendredi 30 octobre 2026

Délibération N° DE_052_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 21/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente octobre deux mille vingt-six, à 09 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Stéphane CLERC, Gwenaël COTARD, Renée MANIBAL, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Maxime MASATS
Représentés :
Absents et Excusés : Lionel BLANC, Isabelle LECOMTE, Mélanie MILLET, Thomas MARTIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Adoption du procès verbal

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux nouvelles dispositions qui encadrent le déroulement du conseil municipal, il convient d'approuver le procès-verbal du précédent conseil.

Les procès-verbaux sont présentés en annexe 1.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'approbation du procès-verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire.

Approuve le procès-verbal

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON
Président de séance



République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
Pezenes Les Mines - Commune

Séance du vendredi 30 octobre 2026

Délibération N° DE_053_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 21/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente octobre deux mille vingt-six, à 09 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Stéphane CLERC, Gwenaël COTARD, Renée MANIBAL, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Maxime MASATS
Représentés :
Absents et Excusés : Lionel BLANC, Isabelle LECOMTE, Mélanie MILLET, Thomas MARTIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Recherche de financements - Conduite AEP Planissou

Monsieur le Maire rappelle que la commune est très impliquée contre la perte de la ressource en eau. Cette démarche passe notamment par une réactivité accrue face aux fuites.

Le secteur du bourg rencontre des fuites régulières sous la montée du Planissou.

La vétusté du réseau entraîne des fuites à répétition. La réparation de fuites isolées provoquent des montées en pression de la conduite vieillissante, ce qui provoque souvent de nouvelles fuites.

En conséquence, il est envisagé à l'occasion d'une prochaine fuite de remplacer la conduite d'adduction d'eau potable sous la montée du Planissou pour un coût estimé à 13.375,00 € HT.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de rechercher des mesures d'accompagnement après des partenaires financiers susceptibles de cofinancer le projet pour la fourniture et la pose de compteurs de section.

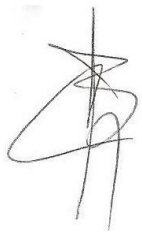
LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter tous les partenaires susceptibles d'accompagner le projet par subvention, notamment l'Agence de l'eau.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON
Président de séance



République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
Pezenes Les Mines - Commune

Séance du vendredi 30 octobre 2026

Délibération N° DE_054_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 21/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente octobre deux mille vingt-six, à 09 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Stéphane CLERC, Gwenaël COTARD, Renée MANIBAL, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Maxime MASATS
Représentés :
Absents et Excusés : Lionel BLANC, Isabelle LECOMTE, Mélanie MILLET, Thomas MARTIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Contrat de prestation de service - Assistance et suivi eau potable SUEZ

Monsieur le Maire rappelle que les installations techniques permettant de distribuer l'eau potable sont particulièrement sensibles et nécessitent une veille permanente.

Par ailleurs, les défaillances rencontrées jusqu'alors, sont souvent mineures et facilement corrigeables. Elles n'impactent pas les usagers si elles sont décelées rapidement. Toutefois, du fait de l'éloignement géographique et de l'aspect chronophage que ce suivi représente, la commune peut se faire accompagner par des prestataires dans le suivi des données et l'aide technique.

Afin de pouvoir conforter la commune dans sa mission de distribution d'eau potable sans en déléguer la maîtrise, la société SUEZ propose un contrat de prestation à caractère préventif, via l'envoi de données essentielles à la commune (débit, taux de javellisation, turbidité, ...) ainsi qu'une visite annelle et curatif avec un suivi à distance permanent du fonctionnement. En cas de dysfonctionnement, la commune est contactée par le prestataire qui indique la panne constatée, propose une réparation par la commune pour les actions simple ou une intervention d'un technicien si la commune est dans l'impossibilité de réparer.

En complément, le prestataire s'oblige à remettre un rapport annuel.

La convention est proposée pour une durée de 6 ans avec un tarif de base à 3.892,00 € HT/an, ce montant sera révisé annuellement sur la base de l'évolution du coût de la main

d’œuvre et des fournitures. Les prestations de réparations feront l’objet d’une facturation complémentaire sur la base d’un devis.

La convention est présentée en annexe 2.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l’approbation de la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l’exposé de Monsieur le Maire.

Approuve la convention et l’autorise à signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON
Président de séance



République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
Pezenes Les Mines - Commune

Séance du vendredi 30 octobre 2026

Délibération N° DE_055_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 21/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente octobre deux mille vingt-six, à 09 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Stéphane CLERC, Gwenaël COTARD, Renée MANIBAL, Chantal DURAND, Claude JEANJEAN, Maxime MASATS
Représentés :
Absents et Excusés : Lionel BLANC, Isabelle LECOMTE, Mélanie MILLET, Thomas MARTIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Budget supplémentaire "Eau et assainissement"

Monsieur le Maire rappelle que le budget "Eau et assainissement" pour l'année 2026 a été délibéré afin de pouvoir poursuivre les opérations en cours.

Depuis son adoption, la commune a bénéficié de notification de subventions dans le cadre du projet AEP/EU au Montades.

En conséquence, Monsieur le Maire propose le budget supplémentaire suivant pour l'année 2026:

	Dépenses	Recettes
1318 – Subventions d'équipement reçues (Agence de l'eau)		129.782,40 €
1318 – Subventions d'équipement reçues (Conseil départemental de l'Hérault)		140.000,00 €
203 – Frais d'études (…)	20.000,00 €	
2315 – Immobilisation en cours « Installations, matériel et outillages techniques »	249.782,40 €	
Total	269.782,40 €	269.782,40 €

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de modifier le budget

conformément aux montants cités ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à modifier le budget "Eau et assainissement"

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON
Président de séance

